

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 25 FÉVRIER 2016**

**A 15 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE**

**ORDRE DU JOUR**

M. le Maire                      Divers 1      Point d'information sur des sujets d'actualité.

**POLE SOLIDARITE**

Mme BORI                      1° -      Création d'un restaurant scolaire sur le groupe scolaire Debussy : approbation du programme de l'opération et lancement du concours de maîtrise d'oeuvre.

Mme BORI                      2° -      Création d'un restaurant scolaire sur l'école de La Seille : approbation du programme et lancement de l'opération.

Mme BORI                      3° -      Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire/Ecolier au Spectacle.

**POLE RAYONNEMENT**

Mme ANTOINE-FABRY      4° -      Subventions aux associations pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

M. LEKADIR                      5° -      Soutien aux associations œuvrant dans le domaine des musiques.

M. BELHADDAD              6° -      Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015-2016.

M. LEKADIR                      7° -      Convention de partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux relative à l'édition d'un guide Ville d'Art et d'Histoire consacré à Metz.

**POLES DEVELOPPEMENT ET PROXIMITE**

Mme AGAMENNONE              8° -      Metz, Ville Jardin : conventions avec divers partenaires.

M. CAMBIANICA              9° -      Prolongation du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du service de stationnement payant sur voirie (avenant n° 5).

M. LIOGER 10° - Restauration d'un immeuble 32, rue Saint Marcel : lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique.

### **POLE RESSOURCES**

M. LIOGER 11° - Remaniement du cadastre de Vallières - Tranche 2.

M. TOULOUZE 12° - Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAREMM - ZAC des Coteaux de la Seille.

M. TOULOUZE 13° - Etat n° 1 de régularisation des décisions modificatives.

M. le Maire 14° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

15° - Questions orales.

### **Séance à Huis Clos**

M. TOULOUZE 16° - Créances irrécouvrables et remises gracieuses.